

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

7 mars 2012
Français
Original: anglais

Session de 2012

Genève, 15 et 16 novembre 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Présenté par le Président désigné

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Réunion.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion.
7. Échange de vues général.
8. Mines autres que les mines antipersonnel.
9. Plan d'action accéléré sur l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés.
10. Examen du rapport du Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention.
11. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés.
12. Examen du rapport de l'Unité d'appui à l'application de la Convention.
13. Examen et adoption du document final.
14. Questions diverses.
15. Clôture de la Réunion.